



Compte rendu du conseil municipal

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX NEUF

Le VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 19 mars 2019

Affichage Mairie : mardi 19 mars 2019

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	20
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean Pierre, M. ROMAND Alain, M. THIVILLIER Alain, Mme DUVERNOIS Mireille, Mme LAVET Catherine, Mme CESAR Murielle, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean Charles, M. ROUX Jérémy, Mme LAPALUD Sylvie, Mme ROSAT Aurélie, M. DREVET Jean Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, M. MABILON Robert, Mme SARZIER Laurence, Mme PIERA Josiane, M. EVAUX Denis, Mme PINEDO Léonor, Mme BARBET Janique,

ABSENTS EXCUSES :

M. COLDEFY Jean a donné pouvoir à M. BERRAT Jean Louis
Mme VIVOT Laetitia a donné pouvoir à M. ROUX Jérémy
M. QUINCY Vincent a donné pouvoir à M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé

Ordre du Jour :

I-Présentation du projet « Le Clos des Humberts » par Monsieur Fromage de la société SEFI et David FAYOLLE, architecte.

II - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, désignation de M. ROUX Jérémy

III -Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE DE DECISION	MONTANT € HT
04/2019	Lave-vaisselle cantine	SARL BAR EXPERT	30 janvier	4 376.20 € HT

IV -Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 28 janvier 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir l'autorisation de Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au titre de la DSIL 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) pour financer un projet d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour du présent conseil.

V- « Ferme du Prost » : Commercialisation de locaux d'activités - Choix de L'Agence Immobilière :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Les membres du Conseil Municipal sont informés des deux derniers locaux d'activités disponibles qu'il reste à commercialiser au pôle commercial de la « Ferme du Prost » (lots n°6 et n°9).

A la suite de la Commission Ad'hoc du 5 mars 2019, il est proposé au conseil municipal de confier un mandat de location et de vente de ces locaux aux deux agences immobilières suivantes :

- « ERA Immobilier » de Civrieux d'Azergues
- « Recherche Appartement ou Maison » de Dommartin

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider ce choix en concordance avec la délibération n°57-2016 fixant les tarifs de ventes des locaux d'activités de la « Ferme du Prost », et autorisant Monsieur le Maire à engager toutes les négociations liées à ces transactions.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Décide de confier un mandat de location et de vente de ces locaux aux deux agences immobilières citées précédemment

-Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de mandat

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

VI- Contrat Enfance Jeunesse : Caisse des Allocations Familiales.

Rapporteur : Catherine LAVET

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et ses avenants avec la CAF.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et ses avenants avec la CAF

- Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

VII-Répartition du produit des Amendes de Police :

Rapporteur : Alain ROMAND

Sont éligibles les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parc de stationnement à un groupement de commune.

Monsieur l'Adjoint informe l'assemblée qu'une demande de subvention au titre des amendes de police va être déposée pour un projet de création de places de stationnement.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police pour un projet de création de places de stationnement.

-**Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

FINANCES :

VIII-Budget Communal : Vote du Compte Administratif et de Gestion 2018

Rapporteur : Alain THIVILLIER

En 2018, les charges de fonctionnement courantes de la commune de Dommartin se sont élevées à 1.526 K€ pour un budget primitif de 1.518 K€. **Le budget 2018 a donc été respecté** avec un écart de l'ordre de 0,5 % seulement. Ces dépenses sont en hausse de 67 K€ par rapport à 2017, soit +4,7 % avec :

- une progression de 24K€ pour les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance (ce qui avait été parfaitement anticipé et qui participe au bon entretien des locaux et matériels)
- une augmentation de 25 K€ des honoraires qui provient essentiellement des honoraires de commercialisation des locaux de la Ferme du Prost, qui ne seront bien sûr pas récurrents.

Les dépenses exceptionnelles concernent notamment les sorties d'immobilisations liées à la cession de locaux de la Ferme du Prost.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement courantes de 1.847K€, elles sont supérieures de 37K€ au budget primitif, et de 21K€ par rapport à 2017. Les principales évolutions concernent :

- les impôts locaux qui progressent de 36K€ sous le seul effet des bases puisque les taux d'imposition sont inchangés depuis 2010
- les droits de mutation qui sont en hausse de 13K€
- les loyers perçus pour les commerces de la Ferme du Prost : 32K€
- une baisse des recettes de la CAFAL de 37K€ (2 années perçues en 2017) et de la CCPA pour 23K€
- et une nouvelle diminution des dotations d'Etat de 16K€. La DGF aura ainsi baissé de 130K€ en 5 ans.

Les recettes exceptionnelles enregistrent elles aussi les ventes des locaux commerciaux de la Ferme du Prost.

L'excédent de fonctionnement est ainsi conforme aux prévisions à 294K€, et maintient intact la capacité d'autofinancement de la commune.

En 2018, les investissements de la commune se sont élevés à 747K€ et ont vu principalement la fin des travaux de la ferme du Prost et de l'aménagement des Jardins du Centre, ainsi que la construction des terrains de pétanque et du mur de Tennis à Maligny.

Le projet de la Ferme du Prost, et le choix d'autofinancer ce projet, est donc une réussite, non seulement financière pour le budget de la commune (ventes et loyers encaissés) mais aussi pour l'activité économique et sociale de Dommartin, avec l'installation de 11 commerces ou professions libérales.

A l'issue de toutes ces opérations 2018, le fonds de roulement de la commune s'est encore renforcé puisqu'il s'établit à 1.641K€.

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des opérations effectuées ainsi que du compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états nécessaires, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- l'exécution du budget de l'exercice 2018

- en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, la comptabilité des valeurs inactives

- déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(Cf. le Compte Administratif 2018 pour plus de détails)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et en l'absence de Mr le Maire lors du vote

-Décide de voter le compte administratif 2018

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

IX- Taux d'imposition 2019 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Pour le budget 2019 soumis au vote, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour la 9^{ème} année consécutive et de les reconduire ainsi :

- Taxe d'habitation 13,94%
- Taxe sur le foncier bâti 16,41%
- Taxe sur le foncier non bâti 34,99%

Le taux de la taxe d'habitation (qui représente plus de 56% des recettes fiscales de Dommartin) est maintenant très proche du taux moyen des communes de taille identique.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente des taxes directes locales soit :

- Taxe d'Habitation : 13.94 %
- Foncier Bâti 16.41 %

- Foncier Non Bâti : 34.99 %

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

X- Vote du Budget Primitif Commune 2019 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Il est proposé au Conseil Municipal de stabiliser le budget des dépenses de fonctionnement courantes de 1.538K€, soit une progression limitée à 0,8%, et ainsi poursuivre cette rigueur budgétaire qui permet de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cela passe notamment par une stabilisation des effectifs, les frais de personnel représentant près de 50% du budget de fonctionnement.

Cette proposition maintient un budget d'entretien des bâtiments intact, et anticipe l'évolution d'une politique salariale qui sera soumise prochainement au Conseil Municipal avec une réforme du régime indemnitaire et des avantages sociaux. Le budget 2019 acte aussi une possible évolution des coûts liée aux marchés petite enfance et restauration scolaire qui ont en cours de négociation.

Les subventions 2019 proposées s'élèvent à 98.500 euros dont 75.000 euros au titre de l'Enfant Do.

Le budget de recettes de fonctionnement 2019 est quant à lui estimé prudemment à 1.821K€ dans le contexte :

- Réforme de la fiscalité locale et exonération de la Taxe d'habitation de certains ménages
- Revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation : 2,2%
- Baisse plus limitée mais continue des dotations d'Etat
- Incertitude sur le montant de la Taxe additionnelle aux droits de mutation

Sur ces bases, l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2019 se situerait à 251k€.

Outre le paiement du solde des travaux de la ferme du Prost pour 270K€, les opérations suivantes sont proposées au titre du budget d'investissements 2019 :

- Aménagement du nouveau cimetière,
- Agrandissement du parking du parc de Maligny,
- Réfection de la façade de la salle polyvalente,
- Travaux d'amélioration des bâtiments publics (école, ...)
- Poursuite de sécurisation des bâtiments publics avec accès par badge
- Mise aux normes des réseaux et matériels informatiques,
- Remplacement du camion des services techniques
- Poursuite du programme d'entretien des voiries

Le budget total devrait ainsi s'établir à un peu plus d'un million d'euros.

Après prise en compte des recettes d'investissement, le fonds roulement prévisionnel 2019 devrait rester supérieur à 1 M€.

Ainsi, avec un taux d'endettement particulièrement bas (endettement par habitant 3 fois inférieur aux communes de même taille), et un encours de la dette de 0,4M€, la santé financière de la commune reste excellente. Elle conserve une capacité d'investissement intacte et elle a constitué sur ces dernières années un patrimoine immobilier important, en conservant la propriété de locaux commerciaux ou d'activité, générateurs de revenus.

A la suite de la présentation du budget prévisionnel 2019 à la Commission Finances du lundi 18 mars 2019 ainsi qu'aux documents présentés, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2019 de la commune.

(Cf. le Budget Primitif 2019 pour plus de détails)

Pour : 23

Contre : 0
Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Décide de voter le budget primitif 2019

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

Pour information, Murielle CESAR a fait une présentation aux membres du conseil municipal du compte administratif 2018 et du budget 2019 du CCAS.

XI-Tarifs d'occupation du domaine public :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Il est rappelé à l'assemblée que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation et est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir apporter une précision sur la délibération n° 16-2018 ayant pour objet la tarification d'occupation du domaine public.

En effet, il est indiqué dans la délibération citée précédemment que le montant de la redevance d'occupation du domaine public permanent est fixé à 10 euros du m² par an.

Il est proposé de délibérer pour la gratuité concernant les surfaces d'occupation du domaine public inférieures à 3m² et pour lequel il y a eu une autorisation expresse d'occupation.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise la gratuité pour les surfaces d'occupation du domaine public inférieur à 3m² et pour lequel il y a eu une autorisation expresse d'occupation

- Demande le retrait de la délibération n° 16-2018 pour intégrer cette précision dans une nouvelle délibération

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XII- SYDER : choix du mode de financement des charges

Rapporteur : Hervé DE LA TEYSSONNIERE

Le SYDER a transmis à la commune le bilan de la contribution communale au titre de l'année 2018 ainsi que l'état récapitulatif des charges dues par la commune au SYDER pour l'exercice 2019. Ces éléments seront présentés lors de la prochaine réunion du comité syndical qui aura lieu en mars 2019.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le mode de financement de la collectivité au SYDER pour l'année : soit par fiscalisation, soit par budgétisation.

A titre d'information, jusqu'alors le choix par fiscalisation était favorisé.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**SELe Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le conseiller,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**Décide** que le mode de financement du SYDER reste la fiscalisation

-**Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XIII- Renouvellement du système informatique de la Mairie :

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

Tel qu'il l'a été annoncé lors du précédent conseil municipal, une étude a été menée pour le renouvellement nécessaire du matériel informatique et de son système d'information.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider les offres de prix suivantes :

- L'offre de DIAGONAL'CALLIOPE - pour la fourniture du matériel et des infrastructures attenantes pour un montant de 14 116 € HT
- L'offre de DIAGONAL'CALLIOPE - pour un complément de matériel pour un montant de 553 € HT
- L'offre de DIAGONAL'CALLIOPE - pour sa prestation de service liée à la mise en œuvre du renouvellement des infrastructures pour un montant de 4 141 € HT
- L'offre de l'entreprise Ouest Général Electric- pour la réalisation de travaux de câblage informatique pour un montant de 3 220 € HT

Le montant total s'élève à 22030 € HT.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis cités précédemment pour permettre le renouvellement du système d'information de la mairie

- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

XIV-Remplacement de la porte d'entrée de la structure l'Enfant DO :

Rapporteur : Alain ROMAND

Il sera demandé à l'assemblée la validation du devis de l'entreprise CITEC d'un montant de 4 806 € HT pour la mise en service d'une porte d'entrée automatique du local communal consacré à la crèche l'Enfant DO situé Impasse du Presbytère.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CITEC d'un montant de 4 806 € HT pour permettre le remplacement de la porte d'entrée de la structure de l'Enfant Do.

-**Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XV-Achat de matériel d'entretien :

Rapporteur : Alain ROMAND

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider les devis de la société FCH pour l'achat de matériel d'entretien suivants :

- Autolaveuse à batterie pour un montant de 2 692 € HT
- Balayeuse aspirante autotractée pour un montant de 2 627.20 € HT

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise FCH cités précédemment pour permettre l'achat d'une autolaveuse et d'une balayeuse.

-**Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XVI-Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un stage humanitaire

Rapporteur : Murielle CESAR

Dans le cadre d'un projet de voyage humanitaire au Vietnam du 27 mai au 28 juin 2019, une étudiante à l'école d'infirmières, résidente de Dommartin, a sollicité la commune afin d'obtenir un soutien pour le financement de ce projet .

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide d'attribuer** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € dans le cadre d'un projet de voyage humanitaire au Vietnam du 27 mai au 28 juin 2019

- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

XVII- Demande de dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) et de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL)

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2019 et au titre de la DSIL 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) va être déposée pour un projet d'accès sécurisé (contrôle d'accès des bâtiments publics restant à équiper + visiophone pour l'école). A titre

d'information, le projet de contrôle d'accès des bâtiments publics restant à équiper représente un montant de 23 572 € HT et celui du visiophone pour l'école représente un montant de 14 428 € HT à financer sur les fonds propres de la commune.

Ce qui représente un montant total du projet de 38000 € HT (45600 € TTC).

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2019 et au titre de la DSIL 2019 pour un projet d'accès sécurisé cité précédemment

-**Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

Informations et questions diverses :

- Catherine LAVET informe de la réécriture et du vote à venir du prochain Projet Educatif pour la commune. A noter la prochaine commission enfance est prévue le 23 avril.

- Mireille DUVERNOIS remercie les personnes ayant déjà réservé leurs créneaux pour l'organisation des permanences des bureaux de votes pour les Elections Européennes

Du 26 mai 2019 et invite ceux qui ne l'ont pas déjà fait à répondre (même sur leur indisponibilité) pour permettre la meilleure organisation possible.

Prochaines dates du Conseil Municipal les lundis :

- 29 avril
- 03 juin
- 01 juillet

Commissions communales :

- Commission enfance : 23 avril à 19h00
- Commission d'appel d'offres : 17 juin à 19h00
- Commission de contrôle listes électorales : 2 mai à 19h00

Fin de séance 22h55

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT